

267

P NP

DM46

Projet d'aménagement d'un parc éolien
dans la MRC de L'Érable

6211-24-020

24 Novembre 2009

à : Bureau des audiences publiques sur l'environnement

a/s Mme Anne-Lyne Boutin
coordonnatrice

de: Bernard Therrien
Lise Gosselin

ci joint: dépôt d'un mémoire sur l'aménagement d'un PARC ÉOLIEN
dans la MRC de L'ÉRABLE qui ne sera pas présente publiquement.

St-Étienne Des Grès, le 24 novembre 2009

Bureau des audiences publiques sur l'environnement.

Objet: Aménagement d'un PARC ÉOLIEN dans la MRC de l'ÉRABLE

Bernard Therrien et Lise Gosselin ,résidents de St-Étienne des Grès, commerçants,dans la cinquantaine, possédons une terre d'une superficie de 116 acres située au 351 6^e rang à St-Ferdinand enregistrée au nom de notre compagnie de Gestion Ben et Lise inc.

St-Ferdinand est la région où nous sommes nés tous les deux.

Nous avons acheté notre propriété à St-Ferdinand en 2001 et avons rebâti à neuf la maison existante dans le but d'aller y résider en permanence lors de notre retraite ce qui consiste pour nous à un retour aux sources.

Depuis plusieurs mois nous entendons de plus en plus parler d'un projet de 50 éoliennes géantes au sommet des belles montagnes de notre municipalité et de 3 municipalités qui nous entourent. Ceci changerait de façon radicale le paysage paisible auquel nous sommes habitués.

Cinquante éoliennes géantes localisées dans un aussi petit secteur que les quatre municipalités visées vont inévitablement faire en sorte que ces gigantesques appareils vont se retrouver relativement près de plusieurs résidences.

Plusieurs études auxquelles nous n'avons pas la compétence d'affirmer si elles sont valables ou non, nous parlent d'inconvénients majeurs que pourraient apporter à l'environnement et aux humains la construction de ces appareils.

- 1=Création de couloirs de vents défavorables dûs à la déforestation.
- 2=Changement dans la direction des eaux souterraines suite à l'excavation et au dynamitage.
- 3=Changement de la direction des eaux de surface suite à la création de fossés le long des nouveaux chemins.
- 4=Bruit émis par les palles qui pourrait troubler la paix des résidents à proximité voir même empêcher leur sommeil et par le fait même leur causer des problèmes de santé mentale et physique.
- 5=Reflet émis par les palles en période de lever ou coucher du soleil qui pourrait ennuyer certaines personnes ou automobilistes dépendamment de leur position.
- 6= Beaucoup d'autres inconvénients qui seraient trop long à énumérer.

Tout à coup que ces études s'avèreraient exactes, avons nous le droit de brimer la santé et la vie paisible de centaines voir même de milliersde citoyens qui ne demandent pas mieux que de continuer à vivre dans le coin de pays qui les a vus naître, ou qu'ils ont choisis.

En conclusion; en présence d'un risque connu vous les décideurs devriez mettre en place des actions de prévention et de correction qui pourraient être selon nous les suivantes:

Compte tenu que le Québec n'est habité que sur un très petit pourcentage de sa superficie, la construction d'un parc éolien ne devrait pas être permise dans une région habitée, ce qui enrayerait tout risque de mettre en péril la santé et la qualité de vie des personnes qui ont droit a une vie saine paisible et productive en harmonie avec la nature.



Brenard Therrien



Lise Gosselin